

2018-2019

CONTRAT D'ETUDES CAMPUS



CAMPUS OZANAM EPIL

238 rue du Faubourg de Roubaix - LILLE

03 20 21 98 80

<http://www.groupe-oc.fr>

Table des matières

PREAMBULE.....	3
<u>PARTIE 1 : STRUCTURE DU CAMPUS OZANAM EPIL</u>	<u>4</u>
1- LES FORMATIONS POST-BAC	4
2- LE CADRE DE FORMATION	5
2.1 DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES.....	5
2.2 DISPOSITIFS PARTICULIERS	6
2.3 PARTENARIATS ENTREPRISES	6
2.4 DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS.....	6
2.5 VIE DEMOCRATIQUE.....	7
3- ORGANIGRAMME	8
<u>PARTIE 2 : LE REGLEMENT</u>	<u>9</u>
1- ACCES – ENTREES ET SORTIES DE L’ETABLISSEMENT	9
2- FREQUENTATION SCOLAIRE	10
2.1 HORAIRES DES COURS	10
2.2 ASSIDUITE	10
3- VIE QUOTIDIENNE	12
3.1 COMMUNICATION	12
3.2 CONTROLE DES CONNAISSANCES	12
REGLEMENT PARTIELS / DEVOIRS SURVEILLES	12
3.3 PERIODES DE STAGE.....	13
3.4 ACTIVITES SALARIEES	13
4- ATTITUDE ET COMPORTEMENT	14
4.1 RESPECT DE SOI ET D’AUTRUI	14
4.2 CONDUITES ADDICTIVES	14
4.3 PERTE ET VOL.....	15
5- CHARTE D’USAGE DU RESEAU INFORMATIQUE	15
6- ACTIVITES SPORTIVES	15
7- RESTAURATION	16
8- FOYER ETUDIANTS.....	16
9- CENTRE DE DOCUMENTATION ET D’INFORMATION	16
10- DISCIPLINE.....	16
<u>ACCUSE DE RECEPTION DU CONTRAT D’ETUDES</u>	<u>17</u>

PREAMBULE

Toute l'équipe du Campus OZANAM-EPIL vous souhaite la bienvenue.

Vous avez le projet, à l'issue des deux ans que vous passerez sur le Campus, d'accéder à un poste de technicien supérieur ou de poursuivre vos études. Pour vous y aider, nous vous apporterons les connaissances techniques dans votre domaine d'activité, tout en valorisant la prise d'initiative, le sens des responsabilités et le travail collectif.

Dans notre tradition d'exigence et de qualité, nous nous efforcerons de vous accompagner personnellement. Une équipe pédagogique et éducative, véritable vecteur de réussite, vous guidera dans votre projet et vous aidera dans vos choix pour donner du sens à vos études.

Assurément, le travail personnel mais aussi l'implication sont les garants de résultats concrets et satisfaisants. Vous avez des capacités; développez-les avec enthousiasme tout au long de votre parcours avec les autres dans le respect du contrat d'études qui suit.

Thierry CARETTE
Directeur de Site

PARTIE 1 : STRUCTURE DU CAMPUS OZANAM EPIL

Le groupe OZANAM-EPIL-CAMPUS est une communauté éducative fondée sur les principes généraux de tolérance et de respect d'autrui qui favorise la réussite humaine, intellectuelle et spirituelle des jeunes. L'organisation permet à chaque étudiant(e) de construire son avenir dans les filières technologiques et industrielles.

Les formations post-baccalauréat sont regroupées dans une structure appelée « CAMPUS OZANAM EPIL ». Ce Campus accueille des jeunes qui sont en lien avec le monde professionnel et social. Cela nécessite une pédagogie, un fonctionnement et des moyens qui lui sont propres.

Chacun de ses membres est concerné par la vie de l'établissement. Pour cela, il doit respecter certaines règles présentées dans ce contrat.

1- Les formations post-bac

Au travers de l'ensemble des formations dispensées, le CAMPUS OZANAM EPIL propose des filières porteuses et stratégiques dans l'industrie et les services techniques.

Le Campus comprend ainsi les classes de :

- BTS « Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques »
- BTS « Electrotechnique »
- BTS « Etudes et Economie de la Construction » Formations initiale et apprentissage
- BTS « Maintenance des Systèmes »
 - *Option Systèmes de Production*
- BTS « Métiers des Services à l'Environnement »
- BTS « Systèmes Numériques »
 - *Option Informatique et Réseaux*
 - *Option Electronique et Communication*
- BTS « Systèmes Constructifs Bois et Habitat »
- Licence « Commercialisation de Produits et Services »
- Titre certifié niveau II « Responsable de développement hygiène propreté et services »

2- Le cadre de formation

Soucieux d'accompagner les jeunes dans leur projet de vie professionnelle, le Campus élabore des dispositifs et des partenariats spécifiques.

2.1 Dispositifs pédagogiques

DOIng

Ce dispositif s'adresse aux étudiant(e)s ayant le projet de devenir ingénieur, dont le terrain d'excellence est l'enseignement professionnel et qui souhaitent procéder par étapes.

Dans le cadre du dispositif *DOIng*, les étudiant(e)s des Sections de Technicien Supérieur (STS) du groupe OEC se préparent à intégrer à Bac+2 une formation d'ingénieur et y réussir.

La formation est constituée des enseignements de la STS choisie auxquels s'ajoutent des cours spécifiques, une aide méthodologique, des sorties culturelles ainsi que deux sessions d'une semaine pendant les vacances de Toussaint et d'hiver. Les sessions sont organisées par le groupe OEC en lien avec des écoles d'ingénieur. Elles ont principalement pour objectif d'amener les étudiant(e)s à réfléchir activement à leur orientation pour l'après BTS et de les préparer aux épreuves de sélection.

L'étudiant(e) inscrit(e) au dispositif *DOIng* s'engage à :

- Exceller dans son parcours en STS
- Suivre des enseignements renforcés en
 - Mathématiques
 - Physique
 - Anglais
 - Culture générale et expression
- Pratiquer de nouvelles méthodes d'apprentissage
 - Le travail collaboratif
 - L'apprentissage en autonomie
 - La recherche documentaire
- Rencontrer son tuteur dans le cadre du PRREL (Programme Régional de Réussite en Etudes Longues)
- Participer aux sessions spécifiques durant les vacances scolaires.

ProGé

Le plateau ProGé s'adresse aux étudiant(e)s inscrit(e)s dans une STS et issu(e)s d'un baccalauréat professionnel.

Ce dispositif comprend :

- Des cours spécifiques en Mathématiques et en Anglais (approche par projet)
- Un module spécifique en accompagnement personnalisé
- Un module « *Entreprendre* » pour découvrir l'entreprise de manière participative.
- Un atelier créatif pour la conception et la réalisation d'un objet utilitaire ou artistique en lien avec le Tech Shop de Lille
- Un programme de tutorat

2.2 Dispositifs particuliers

Lors des épreuves officielles à l'examen de BTS, afin de garantir l'égalité des chances avec les autres candidats, un certain nombre de dispositions législatives et réglementaires permettent aux candidats présentant un handicap de bénéficier d'aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Chaque étudiant(e) qui souhaite bénéficier d'une ou plusieurs de ces dispositions doit se rapprocher dès la rentrée du référent administratif (voir organigramme) pour constituer un dossier.

2.3 Partenariats entreprises

Les partenariats avec le monde professionnel sont aussi essentiels. Les engagements réciproques entre le CAMPUS, les entreprises, les organismes professionnels, les associations et les collectivités territoriales facilitent la mise en œuvre des formations, des stages et des emplois. Ces échanges enrichissent le cursus et favorisent l'intégration du jeune dans le monde du travail.

2.4 Dispositifs institutionnels

Le CAMPUS OZANAM EPIL engage avec chaque étudiant(e) un contrat d'études afin de l'aider à acquérir une autonomie intellectuelle, un esprit d'initiative, une ouverture sur les autres et le monde. Des dispositifs particuliers peuvent venir en appui de l'étudiant(e) afin que son cadre soit le plus agréable et opérationnel possible comme la mise en relation avec des organismes spécialisés.

En effet, tout(e) étudiant(e) inscrit(e) dans un établissement d'enseignement supérieur ouvrant droit à la sécurité sociale étudiant(e) peut bénéficier des services du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires).

De plus, le groupe OEC étant établissement associé à l'Université Catholique de Lille (La Catho), les étudiant(e)s du CAMPUS OZANAM EPIL bénéficient des services proposés par l'université et notamment par l'Association d'Entraide Universitaire. Cette structure regroupe cinq pôles importants au sein de La Catho: la restauration, le logement, la santé, le social et le sport. L'AEU propose un accompagnement dans la vie quotidienne en développant constamment de nouveaux projets au service des étudiant(e)s. Il est vivement recommandé de visiter le site <http://www.asso-aeu.fr>

2.5 Vie démocratique

Le CAMPUS OZANAM EPIL entend valoriser la participation, la responsabilité et l'autonomie de l'étudiant(e). Pour cela, il articule la vie démocratique de la manière suivante.

Délégués de classe

Pour assurer le bon déroulement de la vie de la classe, chaque promotion élit en début d'année scolaire ses représentants. En exerçant ses responsabilités de représentant, le délégué a des contacts nombreux et variés. Le délégué doit être une force de proposition constructive au service de la réussite de tous.

Il joue un rôle d'intermédiaire et d'interlocuteur privilégié en contribuant à établir de bonnes relations entre étudiant(e)s, l'équipe pédagogique et éducative. Il participe notamment aux conseils de classe.

Parmi l'ensemble des délégués, deux d'entre eux sont choisis pour participer aux conseils d'établissement. Composé du chef d'établissement, d'enseignants, et membres du personnel, le conseil d'établissement est un organe consultatif qui évoque le fonctionnement pédagogique, la vie sur le site, la gestion des équipements immobiliers ou matériels.

Bureau des étudiant(e)s

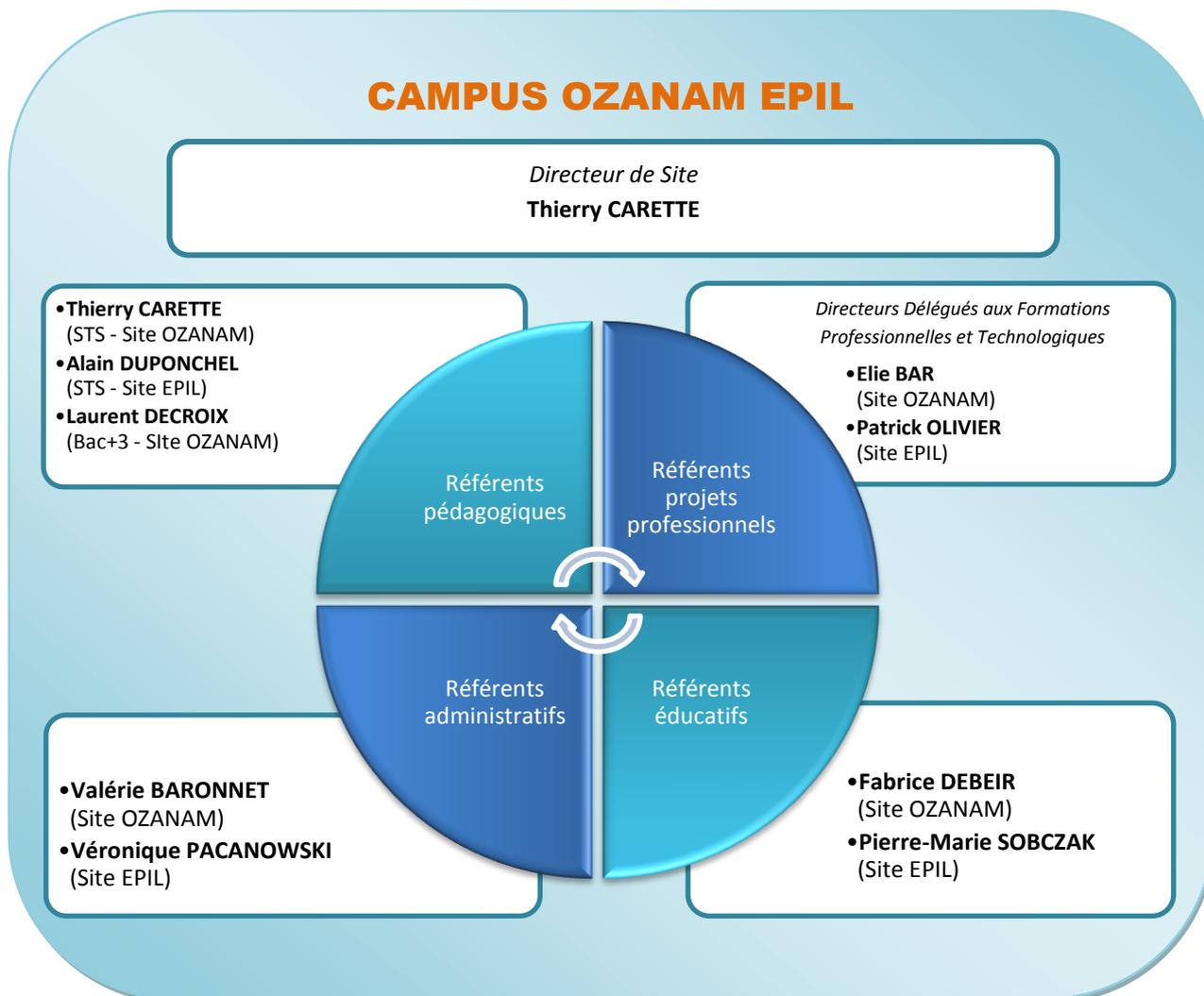
Le BDE (Bureau des Etudiants) est composé d'étudiant(e)s du Campus élu(e)s chaque année. Réel poumon de l'animation sur le Campus, il organise différentes manifestations afin d'assurer le bien être des étudiant(e)s. Faire parti d'un projet d'animation offre l'opportunité de s'impliquer dans la vie de l'école et de tisser des liens avec les étudiant(e)s d'autres promotions.

Chacun peut faire part de sa motivation auprès du BDE à participer activement à l'élaboration des manifestations mises en place par l'association ou de créer un nouveau club. Le BDE vous accompagne dans vos démarches.

Forums Vox Campus

Le forum est un lieu d'échange et de discussion ouvert à tous qui permet de partager des expériences, d'obtenir de l'aide et d'interagir avec la communauté du CAMPUS OZANAM EPIL. Tout membre du Campus (étudiant(e) compris(e)) peut proposer des sujets de discussion. Ces forums se déroulent chaque semestre.

3- Organigramme



PARTIE 2 : LE REGLEMENT

La construction du projet et la réussite scolaire de chaque étudiant(e) sur le Campus s'établissent dans le respect mutuel. Le présent contrat donne le cadre de vie collective s'établissant au sein du Campus. Chaque étudiant(e) s'engage à respecter et à faire respecter. L'inscription d'un(e) étudiant(e) sur le Campus vaut adhésion au règlement présenté ci-après.

1- Accès – Entrées et sorties de l'établissement

Accès au Campus – Site OZANAM

Pour les piétons

Les entrées et sorties s'effectuent par le portillon de l'entrée principale du Campus au 238, rue du Faubourg de Roubaix.

Un code d'accès est transmis aux étudiant(e)s afin de sécuriser les lieux.

Pour les 2 roues

Les étudiant(e)s utilisant un vélo ou un cyclomoteur entrent et sortent par le portail du Campus. Un espace de stationnement est mis à la disposition des jeunes sur le côté du bâtiment H.

Pour des raisons de sécurité évidente, la circulation à bicyclette, cyclomoteur, moto et automobile est réglementée à l'intérieur de l'établissement. Il est indispensable de circuler au pas. Tout contrevenant engage gravement sa propre responsabilité civile et pénale.

Pour les automobilistes

Les étudiant(e)s disposant d'un véhicule automobile stationnent **en dehors de l'établissement**. Il est vivement recommandé d'utiliser les transports en commun.

Accès au Campus – Site EPIL (spécifique aux BTS SCBH)

L'entrée des piétons s'effectue au 84 rue des meuniers.

Pour les deux roues et les automobilistes, le règlement est identique au Campus.

Cartes étudiant(e)s

Une carte d'étudiant(e) est également fournie à présenter autant que besoin au personnel éducatif de l'établissement. Cette carte atteste de l'inscription en enseignement supérieur et peut-être utilisée à l'extérieur autant que de droit.

2- Fréquentation scolaire

L'accueil et l'encadrement des étudiant(e)s du Campus sont assurés du Lundi au Vendredi :

- Sur le site OZANAM de 8h00 à 18h30
- Sur le site EPIL de 8h00 à 17h00

2.1 Horaires des cours

Le détail des horaires et temps de pause seront précisés dans les emplois du temps transmis en début d'année scolaire.

Régime des sorties

En dehors de leurs heures de cours, les étudiant(e)s sont autorisé(e)s à quitter l'établissement. Pour les besoins d'activités pédagogiques en cours de journée, les étudiant(e)s sont autorisé(e)s à quitter l'établissement après avoir obtenu un ordre de mission signé de l'enseignant(e) référent(e) pour le projet professionnel.

2.2 Assiduité

Les Sections de Technicien Supérieur font partie de l'enseignement supérieur du Lycée. A ce titre, la présence aux cours, travaux pratiques, stages et activités mises en place au sein du Campus est obligatoire.

Suivre une STS signifie se préparer à l'insertion professionnelle où l'assiduité et la ponctualité sont des qualités essentielles.

Retards

Pour éviter les perturbations de cours, l'étudiant(e) se doit d'être ponctuel(le). L'enseignant(e) peut interdire l'accès aux retardataires. Si il (elle) n'est pas accepté(e) par l'enseignant(e), l'étudiant(e) est noté(e) absent(e) au cours et réintègre la classe au cours suivant.

A l'EPIL, pour les BTS SCBH, les retards sont gérés par un membre du pôle éducatif.

Absences en cours

Tout(e) étudiant(e) est soumis(e) à l'obligation d'assiduité. En cas d'absence, il (elle) prévient le référent éducatif systématiquement le jour même par message via Ecole Directe, et lui fournit un justificatif écrit dès son retour. Les justificatifs d'absence sont à déposer dans la boîte aux lettres située dans le hall du bâtiment H. L'établissement se réserve le droit d'apprécier le bien-fondé de l'absence. Afin de ne pas perturber la scolarité, les rendez-vous médicaux et administratifs doivent être effectués dans la mesure du possible en dehors des heures de cours.

Sur l'EPIL, les absences des BTS SCBH sont gérées par un membre du pôle éducatif.

Rappelons que les absences en cours (justifiées et injustifiées) sont comptabilisées et notifiées sur chaque bulletin scolaire. Un grand nombre d'absences injustifiées en cours peuvent être préjudiciables pour le passage en 2^{ème} année, pour l'obtention du BTS ainsi que pour la poursuite d'études.

Les absences et retards sont consultables par l'étudiant(e) et sa famille sur Ecole Directe.

Absences à une évaluation

Absences à un contrôle

Toute absence à un devoir ou interrogation entraîne systématiquement la note « 0 »

Il appartient à l'étudiant(e) d'expliquer directement à l'enseignant(e) le motif de l'absence.

S'il juge le motif d'absence recevable, l'enseignant(e) se réserve le droit d'organiser une session de rattrapage ou de noter l'étudiant(e) absent(e) à l'épreuve.

Absences à une épreuve officielle

La définition des épreuves ponctuelles et des situations de contrôle en cours de formation (CCF) est fixée sur arrêté par le ministre chargé de l'éducation nationale.

Celle-ci étant spécifique selon les STS et les épreuves, les règlements seront donc présentés par les professeur(e)s concerné(e)s au cours de l'année scolaire.

3- Vie quotidienne

3.1 Communication

Toutes les informations relatives à l'organisation du Campus (emplois du temps, planning DS/Partiels et autres informations importantes) sont diffusées sur le site Ecole Directe :

<https://www.ecoledirecte.com>

Il est vivement conseillé de consulter ce site quotidiennement. Les codes d'accès seront communiqués en début d'année.

Pour toute demande ou complément d'information, l'étudiant(e) est prié(e) de se rapprocher du référent éducatif.

3.2 Contrôle des connaissances

Le contrôle continu permet à chaque étudiant(e) de faire état de ses connaissances tout au long de l'année ainsi qu'encourager un travail régulier dans chaque matière.

Des évaluations durant le temps de cours et hors temps de cours sont réalisées.

Règlement Partiels / Devoirs surveillés

Afin d'assurer les évaluations dans les meilleures conditions, il convient à chaque étudiant(e) de respecter ces quelques règles :

1- Ponctualité

Les étudiant(e)s sont priés d'être ponctuels et se présentent au moins 5 minutes avant la sonnerie. En effet, l'accès aux salles est strictement interdit à tout étudiant(e) qui se présente après la distribution des sujets. Le surveillant invite l'étudiant(e) retardataire à se présenter au bureau du directeur du campus, ou en son absence celui du référent éducatif. **L'étudiant(e) retardataire se verra attribuer automatiquement la note de « 0 »**

2- Installation

Dès l'entrée en salle, le silence total est de rigueur. Les étudiant(e)s déposent au fond de la salle leurs affaires personnelles non indispensables à la réalisation du devoir prévu et veillent à ce que les téléphones portables soient éteints.

Ils doivent uniquement faire usage du papier fourni par l'administration, y compris pour les brouillons.

3- Fraude

La communication entre étudiant(e)s durant l'épreuve est prohibée et sera considérée comme fraude.

L'utilisation des téléphones portables (y compris pour regarder l'heure) et, plus largement, de tout appareil permettant des échanges ou la consultation d'informations, est strictement interdite et sera considérée comme fraude.

Le surveillant saisit les pièces ou matériels permettant d'établir la réalité des faits et dresse un « procès verbal » contresigné par les éventuels autres surveillants et par l'auteur de la fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès verbal.

La note « 0 » sera attribuée et un conseil de discipline pourra être mis en place.

4- Sorties de salle

L'autorisation de sortie anticipée ou non sera notifiée sur le sujet.

L'étudiant(e) est autorisé à se rendre aux toilettes qu'après 2 heures de composition et si possible, accompagné d'un surveillant.

Aucun candidat ne quitte la salle sans remettre personnellement sa copie (même blanche).

Le non-respect de ces quelques entraîne une sanction disciplinaire et/ou une notation-sanction.

3.3 Périodes de stage

Pendant leur cursus, les étudiant(e)s sont tenu(e)s d'accomplir une période de stage (période fractionnable selon la spécialité du BTS). La nature de ces stages est étroitement liée à la formation théorique et pratique reçue pendant l'année. Les étudiant(e)s ont à trouver par eux-mêmes un lieu de stage, ce qui n'exclut pas si nécessaire, une aide de l'établissement.

Les rendez-vous pris avec les entreprises pour un entretien se déroulent obligatoirement en dehors des heures de cours.

Tout stage, quel qu'il soit, fera obligatoirement l'objet d'une convention entre le chef d'établissement, le professeur référent, le maître de stage et le chef d'entreprise et l'étudiant(e)

En cas de redoublement, le renouvellement du stage est obligatoire.

Tout étudiant(e) n'ayant pas accompli son stage, ou l'ayant interrompu, sans raisons majeures, et ayant causé de ce fait un préjudice à l'école et à l'entreprise d'accueil, ne sera pas admis(e) en 2^{ème} année.

3.4 Activités salariées

Dans le déroulement de l'année, aucune activité salariée ne doit mettre en péril d'une part, la réussite de l'étudiant(e) et d'autre part, le bon déroulement des enseignements. Cependant, consciente des difficultés que peuvent rencontrer certains jeunes qui doivent concilier études et travail, l'équipe éducative les invite à se manifester auprès d'elle.

4- Attitude et comportement

4.1 Respect de soi et d'autrui

L'étudiant(e) s'engage à être attentif (ive) et à avoir une attitude positive à l'égard des autres étudiant(e)s, des professeurs, du personnel et des professionnels.

Dans cet esprit, il est formellement interdit d'utiliser son téléphone portable en cours quel qu'en soit l'usage. L'utilisation intempestive du téléphone entraîne des sanctions disciplinaires.

Une tenue correcte et adaptée à un environnement professionnel est exigée. Dans le cas contraire, l'étudiant(e) ne sera pas admis(e) en cours.

Lors des manifestations festives organisées par le Bureau Des Etudiants, certaines règles de comportement sont définies au préalable et doivent être respectées par l'étudiant(e) tant pour sa sécurité que celles de ses camarades.

Chaque étudiant(e) s'engage à :

- Faire preuve de civisme. Nul n'a le droit d'obliger une personne à se soumettre à une autorité arbitraire pour lui faire quelque chose qui le choque, qui le gêne ou qui l'abaisse. Tout acte humiliant ou dégradant sera répréhensible
- Respecter les locaux, le mobilier et le matériel mis à sa disposition.
- Ne pas introduire de boissons alcoolisées.

4.2 Conduites addictives

Tabac

Depuis le 1er Février 2007, la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics est en vigueur. Le principe général s'applique aux établissements scolaires de façon stricte. Dès lors, il est strictement interdit de fumer dans les locaux et les espaces extérieurs de l'établissement.

En cas de non respect du règlement, outre les amendes prévues par la loi et verbalisées par un officier assermenté, des sanctions internes pouvant aller d'un simple avertissement écrit au passage devant le conseil de discipline s'appliqueront.

Les étudiant(e)s du Campus sont prié(e)s de fumer exclusivement, rue du Faubourg de Roubaix pour le site OZANAM et devant la grille d'entrée pour le site EPIL, en prenant soin de maintenir l'environnement propre.

Drogues et alcool

Toute possession, diffusion, consommation de produits illicites ou de produits alcoolisés est totalement proscrite.

Les étudiant(e)s contrevenant(e)s à la législation sur les stupéfiants feront l'objet d'un signalement aux autorités de police et de justice. Des sanctions internes seront également appliquées.

4.3 Perte et vol

Il est recommandé aux étudiant(e)s de ne jamais laisser leurs affaires personnelles sans surveillance, et de ne pas apporter objets de valeur dans l'établissement. L'établissement décline toute responsabilité en cas d'objet perdu ou volé.

5- Charte d'usage du réseau informatique

Une Charte d'usage du réseau informatique définissant les conditions générales d'utilisation de l'internet, des réseaux et des services multimédias au sein de l'établissement scolaire est établi. Les règles et obligations énoncées dans cette Charte s'appliquent à toute personne utilisant les réseaux et les serveurs informatiques du Groupe OEC.

La Charte d'usage du réseau informatique est transmise à tous les utilisateurs en début d'année scolaire. Chaque utilisateur s'engage à la respecter.

6- Activités sportives

La salle de sport est accessible aux étudiant(e)s selon le planning hebdomadaire des activités défini en début d'année et publié sur la page Facebook du Bureau Des Sports (BDS).

Chaque étudiant(e) peut participer aux activités physiques et sportives dans le respect des modalités de fonctionnement du sport pratiqué, le respect mutuel et la convivialité. Toute pratique sportive dans l'établissement est facultative, toutefois, dès l'adhésion à une section sportive, il est souhaitable qu'une participation régulière aux activités constitue la règle commune (voir brochure Les plus du Campus)

Les étudiant(e)s souhaitant participer aux activités sportives proposées dans l'enceinte de l'établissement ou souhaitant pratiquer un sport autre que ceux proposés sur le Campus, sont prié(e)s de se rapprocher du BDS.

7- Restauration

Il est interdit de manger et boire dans les salles de cours.

Sur le Campus site OZANAM, les étudiant(e)s ont la possibilité de déjeuner à la Cafétéria Campus (réservé à la clientèle) se situant sur le site de l'établissement ou au Foyer étudiants.

Sur le site EPIL, une cafétéria ou un self sont à la disposition des BTS SCBH.

8- Foyer étudiants

Le foyer est un lieu dédié aux étudiant(e)s permettant de se détendre pendant les temps libres. Placé sous la responsabilité des étudiant(e)s, il est dans l'intérêt de tous de garder les locaux propres et d'alerter les référents éducatifs en cas de dysfonctionnement.

9- Centre de Documentation et d'Information

Le Centre de Documentation et d'Information (CDI), est un lieu ouvert à tous les membres de la communauté scolaire. Il est le lieu privilégié de la recherche personnelle et des activités pédagogiques de groupe sous la direction du documentaliste et/ou des professeurs. Les modalités de prêt de documents se fait sous la responsabilité du documentaliste.

Le CDI est accessible selon les horaires d'ouverture définis en début d'année scolaire et le planning hebdomadaire des activités, affiché sur sa porte d'entrée.

A noter que les étudiant(e)s peuvent se rendre sur leur temps libre à la Médiathèque de quartier Lille Saint-Maurice Pellevoisin, située à quelques pas du Campus.

10- Discipline

La vie de la communauté éducative s'organise autour des mêmes règles de vie collective. Pour permettre à chacun de trouver sa place au sein de cette communauté, ces règles doivent être suivies par tous.

En cas de non respect, la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire sera appliquée.

- Rappel à l'ordre (oral ou écrit)
- Récupération d'heures
- Avertissement inscrit au dossier de l'étudiant(e) et communiqué à la famille
- Exclusion temporaire décidée par le directeur de site
- Exclusion définitive prononcée par le Conseil de discipline

Le Conseil de discipline est une instance réunie par le Chef d'établissement lors d'un manquement grave d'un étudiant(e) aux règles de vie de l'établissement (travail, discipline).



Année scolaire 2018-2019

ACCUSE DE RECEPTION DU CONTRAT D'ETUDES

à remettre au Campus à la rentrée

Je soussigné (e)

Etudiant(e) en classe de :

**Atteste avoir pris connaissance du contrat d'études et
déclare y adhérer pleinement.**

Fait à _____, le _____

Signature de l'étudiant(e)